

**1. RAPPEL : Evaluation fédérale :
Junior, senior et handi homme et
femme**

Sportifs juniors J15 et J16 concernés :
rameurs(les) intéressés par la compétition.

**Sportifs juniors J17 et J18, seniors et
handis concernés :** rameurs(les)
pratiquant régulièrement et présentant un
potentiel technique ou physique intéressant.

L'évaluation fait partie du chemin de la
sélection, elle est obligatoire pour les
athlètes prétendant à une sélection. Elle est
un des critères utilisés pour désigner
certains rameurs convoqués aux stages
hivernaux.

À travers cette évaluation, les jeunes 15 et
16 ans détectés feront l'objet d'un suivi
particulier. Ils seront vus par les cadres
techniques régionaux et devront être
regroupés sur des stages régionaux,
interrégionaux voire nationaux dans le cadre
du programme PPJ.

Le test à l'ergomètre de cette évaluation doit
être réalisé sur un ergomètre Concept 2.

L'interface pour la saisie des tests hivernaux
a été améliorée. Outre la qualité d'affichage
des zones de saisie, il sera désormais
possible de renseigner les tests en plusieurs
fois.

Un test enregistré ne sera pas modifiable
par contre il pourra être complété.

Si « blessé » ou « malade » a été validé, il
ne sera pas non plus possible de le
modifier, ce sera considéré comme «
résultat saisi ».

Pour tout renseignement complémentaire,
ou en cas de problème lors de la saisie des

résultats, contactez : Marie-Christine
WESOLOWSKI par e-mail ou par téléphone
au 01 45 14 26 70.

▪ **1/ Contenu de l'évaluation J15 et
J16**

- Renseignements administratifs et sportifs
 - Biométrie
 - Course à pieds sur 1.500 mètres
 - Contrôle à l'ergomètre sur 1.500 mètres
- Réglage de l'ergomètre :* maximum du
facteur de résistance : pour les garçons :
120 et pour les filles : 110

▪ **2/ Contenu de l'évaluation J17, J18
et senior**

1. Renseignements administratifs et sportifs
 2. Biométrie
 3. Course à pieds sur 3.000 mètres
 4. Test maximal à l'ergomètre sur
2.000 mètres
- Réglage de l'ergomètre :* facteur de
résistance libre.

▪ **3/ Contenu de l'évaluation handi-
aviron**

**Les informations et résultats de
l'évaluation handi-aviron sont à
transmettre à Charles DELVAL :**
charles.delval@avironfrance.fr

**Indiquer la classification : AS, TA ou LTA
(PD, ID ou VI).**

1. Renseignements administratifs et sportifs
 2. Biométrie
 3. Test maximal à l'ergomètre sur
1.000 mètres
- Réglage de l'ergomètre :* facteur de
résistance libre.

▪ **4/ Mise en œuvre**

Par les cadres techniques de la FFA en liaison avec les Présidents de Ligue, les Présidents de Commission Sportive, et les entraîneurs de club. Si la région ne dispose pas de cadre technique, la mise en œuvre est réalisée par le Président de la Commission sportive de la Ligue.

▪ **5 /Calendrier**

- Début de la passation des épreuves et de la saisie des résultats : **le 1er décembre 2016.**
- Le test ergométrique devra impérativement être réalisé **entre le 3 et 11**

décembre.

- Clôture de la saisie des résultats sur le Serveur licences : **le 13 décembre 2016 (minuit).**

▪ **6/ Résultats**

Les résultats sont à inscrire, par le responsable du club, sur le Serveur licences puis dans le menu à gauche : Tests hivernaux